

# La commende de la Madone de Fenestres. Une seigneurie ecclésiastique à l'époque Moderne dans le Haut Comté de Nice

**GILI Eric**

*Professeur d'Histoire Géographie au Collège de la Vésubie*

[Chandolent@gmail.com](mailto:Chandolent@gmail.com)

Cet article a pour objectif de replacer l'histoire du sanctuaire miraculeux de la Madone de Fenestres dans un ensemble de problématiques, au-delà de la simple histoire locale. Pour cela, il faudra faire apparaître à la fois les caractéristiques du lieu et de son histoire tout en cherchant à mettre en évidence les relations que l'on peut nouer avec d'autres sites de même nature. L'approche choisie propose à la fois de relire les documents sur lesquels s'appuie l'historiographie propre à la Madone de Fenestres. Elle met en évidence sa fonction spirituelle mais aussi les relations qu'elle entretient avec son territoire et le poids économique qui lui est conféré. Ce dernier aspect semble être un élément déterminant de son histoire. Essayons donc, en complément de l'article précédent, de définir ce que peut représenter une seigneurie ecclésiastique à l'époque Moderne dans le Haut Pays Niçois. Et surtout, essayons de comprendre pourquoi celle-ci a pu se maintenir jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que nombreuses ont été celles qui ont disparu, ou du moins se sont éteintes progressivement, après avoir vu s'amenuiser son patrimoine foncier. Une histoire à bien des égards originale.

Posons, en préalable, la question des sources. Depuis l'œuvre fondatrice de Lazare RAIBERTI, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'histoire de la Madone ne s'écrit plus que par référence à ce travail érudit. On conviendra donc que plus d'un siècle de recherches nécessite sans doute une relecture attentive des archives. Celles-ci sont peu nombreuses, diffuses, partagées entre les archives diocésaines pour ce qui concerne les deux derniers siècles, et les archives départementales pour les périodes plus anciennes. Le fonds communal oblige à la compulsions d'un volume très important d'archives ce qui le rend peu accessible. Un important travail heuristique s'impose pour proposer une vision exhaustive du sujet. Reste une dernière source, celle concernant les reconnaissances de cens dus à la seigneurie de la Madone de Fenestres, dont les volumes s'échelonnent entre le XVe et le XVIII<sup>e</sup> siècle, sous forme de quatre registres. Il s'agit là sans doute de l'ensemble le plus complet de son histoire, mais qui ne traite que d'un aspect, celui de son patrimoine foncier. Il est néanmoins riche en enseignement et sera l'objet d'un traitement spécifique. Quelques documents isolés, enfin, qui proviennent de fonds privés récemment mis au jour. Il convient tout d'abord de retarcer l'histoire de notre Sanctuaire.

## Introduction

La Madone de Fenestres est l'un des grands sanctuaires du sud des Alpes. Situé à une douzaine de kilomètres du village, il dépend du diocèse de Nice et de la paroisse de Saint-Martin-Vésubie. L'esplanade qui précède l'édifice s'élève à 1 919 m d'altitude. Le Sanctuaire est accessible en voiture, ce qui en fait de nos jours un site idéal et exceptionnel qui permet de pénétrer au cœur même du Parc National du Mercantour. Quand le visiteur arrive, il ne peut qu'être touché par la majesté des lieux, le caractère alpin et extrême du site, et cela sans même évoquer la sensibilité spirituelle à laquelle peuvent être sensibles certains.

En premier lieu, qu'appelle-t-on Madone de Fenestres ? La réponse est complexe. Il s'agit bien, tout à la fois, d'une vallée, d'un cours d'eau qui rejoint le Boréon pour donner naissance à la Vésubie, d'un pâturage (une bandite), d'un col et enfin d'un sanctuaire. Nous pouvons affirmer que le terme définit avant tout un espace, dans lequel apparaît la figure dominante et centrale du Sanctuaire. Le fait que le terme recouvre autant de réalités physiques différentes démontre à la fois qu'il s'agit d'un lieu fréquenté, bien qu'isolé, un territoire périphérique qui revêt une importance certaine qu'il faudra préciser. Preuve supplémentaire s'il en est de l'importance du lieu, le curé actuel de Saint-Martin-Vésubie, village le plus proche du site et il y a encore peu paroisse de laquelle dépendait le Sanctuaire<sup>1</sup>, est qualifié traditionnellement de « Commandeur de Fenestres », terme sur lequel je reviendrai longuement. L'image que cette appellation transmet en rajoute indéniablement à la majesté des lieux et du site en lui conférant un caractère solennel et « politiquement » prestigieux. Elle appelle néanmoins de nombreuses interrogations.

Analysons le *corpus* bibliographique à notre disposition. À ce jour l'histoire de la Madone n'a souvent été qu'une série de compilations, œuvres d'auteurs locaux, qui, loin de démentir, se sont penchés sur un ouvrage jugé à plus d'un titre comme une référence en la matière. Il m'est donc paru intéressant de reprendre les différentes sources disponibles, et notamment l'œuvre magistrale de Lazare RAIBERTI, finalement publiée en

---

<sup>1</sup> La récente réforme des paroisses l'a adjointe à la toute nouvelle paroisse Saint-Bernard de Menthon, dont dépendent aussi les églises des communes de la Vésubie (hors Utelle) et du Val de Blore

18982, après plusieurs dizaines d'années de recherches et d'études. S'il est indéniable que Lazare RAIBERTI a lu les documents à sa disposition, après avoir fait appel à des spécialistes pour transcrire certains parchemins à l'abord délicat<sup>3</sup>, il en a publié les extraits qu'il jugeait les plus à même d'illustrer ses théories. En cela, il s'inscrit naturellement dans les méthodes de son temps, celle des historiens positivistes. Le texte est alors uniquement utilisé comme la preuve d'une histoire factuelle basée sur une chronologie absolue. L'auteur devient moins précis et convaincant lorsqu'il interprète ces documents. Il faut parfois chercher à comprendre qu'elles en sont les raisons.

Après vérification des sources de RAIBERTI, il devient évident que de nombreuses mentions sont empruntées à la recherche inaugurale de Pierre GIOFFREDO<sup>4</sup>. Il s'agit là d'une simple remarque destinée à mettre en évidence certains emprunts qui pourront parfois être explicités. Ces deux ouvrages méritent d'être replacés dans le contexte de leur écriture, ce qui n'empêche pas de reconnaître leurs nombreuses qualités intrinsèques.

Les œuvres récentes des Pèlerins de la Madone<sup>5</sup>, d'André ARBORIO et Emelle GASTALDI<sup>6</sup>, ou encore de René-Vincent GASIGLIA<sup>7</sup> me paraissent devoir l'essentiel de leurs informations à ces deux recherches.

Je ferai enfin appel au travail universitaire du Professeur Jean-Paul BOYER dont la thèse présente l'histoire de la Vésubie au Moyen Age<sup>8</sup>.

Je propose de présenter successivement le temps présumé « des origines », qui soulèvent de très nombreuses questions relatives aux sources de cette « tradition ». Puis j'établirai ce que nous connaissons de la seigneurie de la Madone de Fenestres en précisant ce que l'on entend par ce terme et quelle définition il convient de lui donner. Enfin, je tenterai d'expliquer, dans l'état actuel de la recherche, quel a été le devenir de cette Seigneurie et ce qui explique à la fois qu'elle dura si longtemps (durant toute l'époque Moderne alors que bien d'autres, et toutes dans la Vésubie, avaient alors disparues) et le glissement que l'on perçoit vers l'appellation jugée alors nécessaire et valorisante de « Commanderie de Fenestres ».

### **Des origines contestées**

La question des origines nous oblige à présenter le contexte dans lequel apparaît le Sanctuaire et nécessite de caractériser cet ensemble (vallée, bandite, seigneurie, sanctuaire) que l'on appelle la Madone de Fenestres.

Son histoire est à ce jour marquée par un grand halo légendaire, ce qui est une caractéristique de l'ensemble des sites de cette importance et de cette nature, sanctuaire d'altitude, lieu de culte marial et objet de pèlerinages intercommunautaires, le romérage de nombreux villages circomvoisins (Belvédère, Venanson, Valdeblorre, Entraque, en plus de Saint-Martin)...

Lazare RAIBERTI, auteur du monumental *Aperçu historique sur le sanctuaire de Notre-Dame de Fenestres et sur Saint-Martin-Vésubie* publié en 1898, confirme son inscription parmi les grands lieux spirituels en rappelant les parallèles existant entre l'histoire de notre sanctuaire et ceux d'Oropa (dans la province de Biella, Piemonte, avec sa vierge noire qui daterait du XIVe siècle), de Cagliari, de Verceuil, d'Avellino, de Lorete...

La « tradition », reprise par Lazare RAIBERTI, affirme que le Sanctuaire a été bâti sur les ruines et en remplacement d'un temple païen. Ce modèle est assez courant dans les Alpes, et notre auteur cite d'autres lieux de passages qui ont connu la même origine et pour lesquels nous pouvons retrouver une véritable continuité dans la succession des lieux culturels, comme par exemple celui du col du Grand Saint-Bernard.

Le halo de merveilleux et de spiritualité entourant le site de la Madone de Fenestres s'est progressivement renforcé d'une multitude d'histoires miraculeuses. De nombreux « miracles » y auraient eu lieu. Le rôle de l'historien est dans ce cas de tenter de les contextualiser pour leur donner un sens et expliquer pourquoi ils sont relatés.

Le miracle s'inscrit dans son temps sans qu'il ne soit jamais anodin ni le fruit du hasard. Nous trouvons, pêle-mêle, des mentions de rémissions physiques (handicaps comme la surdité ou la cécité ou encore la perte des moyens moteurs...), de sauvegarde accordée lors de dangers éminents et d'accidents survenus desquels l'acteur a réchappé (et qui ont donné lieu à la réalisation d'*ex votos*).

Tous représentent des pratiques communes au sentiment chrétien exacerbé aux temps « baroques » et marqué par le renforcement de l'appel aux intercesseurs célestes, saints et Madone. Il y a aussi d'autres faits « extraordinaires », comme le sont les apparitions de la Vierge ou le déplacement de sa statue, ou plus encore la

---

2 RAIBERTI Lazare, 1898, *Aperçu historique sur le sanctuaire de Notre-Dame de Fenestres et sur Saint-Martin-Vésubie*, Nice, Imp. Cagnoli

3 c'est le cas pour l'ensemble des parchemins retrouvés qu'il a rassemblés avant de les envoyer à différentes sommités du monde scientifique des Chartes pour transcription, et que nous connaissons aujourd'hui grâce à leur conservation dans les archives communales de Saint-Martin sous la forme d'un cahier *in folio* écrit de la main de ces spécialistes : ADAM 003 001

4 GIOFFREDO Pierre, 1839, *Storia delle Alpi Marittime*, Turin

5 Collectif, d, *Découvrir Notre-Dame en son sanctuaire des Fenestres*, sl

6 ARBORIO André & GASTALDI Emelle, sd, *Notre-Dame de Fenetre*, Nice

7 GASIGLIA René-Vincent, 1998, *Les Vésubiens à travers les âges*, Serre

8 BOYER Jean-Paul., 1990, *Hommes et communautés dans le Haut Pays Niçois, la Vésubie, XIIIe-XVe siècle*, Nice

présence des fées, de sorcières, d'esprits qui hanteraient les lieux... Elles relèvent d'une certaine forme de pratiques populaires s'appuyant sur la matérialisation (on les rends « vrais » !) et la localisation de faits (on les situe !) en les rendant achroniques. Ou encore on les entoure de merveilleux et l'on fait apparaître des êtres surnaturels. Ces croyances païennes du quotidien sont récupérées et adaptées par l'Église, qui leur donne une connotation chrétienne avant d'être tout simplement intégrées à la liturgie locale. Le culte des saints, comme les litanies de la Vierge en sont les pratiques les plus évocatrices. Quelques exemples pourront illustrer le discours<sup>9</sup>. Il convient pourtant de considérer l'ensemble documentaire formé par ce *corpus* des miracles comme indissociable et partie intégrante de l'histoire du Sanctuaire. Il amplifie le caractère merveilleux du site et du Sanctuaire en réunissant les habitants des différents villages lors de grands pèlerinages, qui sont autant de moment de reconnaissance commune et d'appropriation d'une spiritualité et d'un territoire.

Pour compléter la première approche de l'histoire du Sanctuaire, ajoutons qu'il a laissé des traces historiques qu'il convient de relier à la présence du col dont il tire son nom. Il est fort probable que celui-ci soit à l'origine de l'appellation du Sanctuaire, et non l'inverse. Nous avons proposé il y a de nombreuses années<sup>10</sup> de donner au terme « Fenestres » une explication de « Fin des Terres », *finibus terrae*. Rajoutons que la période historique documentée du sanctuaire nous le présente comme dernier refuge avant le col qui marque des limites diocésaines. Les évêchés de Nice et d'Ay prennent fin au XIe siècle. Et si l'on se réfère à l'historiographie existante, le col serait aussi et surtout une limitation laïque des comtés carolingiens d'Auriate et de Brédulo au nord (tous deux disparus) et de Tinée, Cimiez et Vintimille au sud, à la fin du VIIIe siècle.

Les deux hypothèses ne sont pas incompatibles car nous savons, à la suite de Jacques LE GOFF, que les comtés carolingiens reprenaient généralement les limites diocésaines des *civitas* romaines. Il convient tout de même d'être prudent. Le renvoi à une origine fondatrice carolingienne, par le prestige qu'elle confère, peut être l'objet de suspicion. Néanmoins, comment pourrait-il en être autrement puisque notre région se situe à cette époque aux confins des terres Lombardes, avec tout ce que cela implique en matière de géopolitique ? Zone de contacts, d'affrontements, d'échanges et de jeux d'influences, mais avant tout espace disputé par différents pouvoirs laïcs et ecclésiastiques.

#### *Avant la fondation chrétienne*

Sans en avoir de preuve formelle, nous pouvons imaginer le Col de Fenestres comme un lieu de passage antique, sinon plus ancien encore, même si aucun document ni aucune analyse archéologique n'ont pu à ce jour nous apporter ne serait-ce qu'une chronologie relative. En se basant sur les informations récentes issues des découvertes réalisées sur d'autres cols (Larche, Bonnette, Tende...), il serait souhaitable que le site soit l'objet d'une recherche plus approfondie.

Lazare RAIBERTI tente, dans une analyse peu convaincante et faiblement documentée, en s'appuyant essentiellement sur quelques rares auteurs antiques (Pline, Strabon...) et surtout sur ses contemporains, de prouver l'existence d'une voie romaine traversant le col. Il démontre d'ailleurs, sans aller jusqu'à établir implicitement le lien avec cette pseudo-voie romaine de Fenestres, qu'il existe dans le proche Piémont les éléments caractéristiques des voies romaines (dallage et assises, milliaires...). Mais il affirme, comme ultime argument, qu'elles doivent avoir « disparu » dès les abords du Col de Fenestres. Notons tout de même qu'il s'agit là du premier indice chronologique inscrivant notre région dans l'espace romain. Car il semble bien que Lazare RAIBERTI chercha à rattacher Saint-Martin à l'histoire prestigieuse de l'Empire romain et plus directement encore en inscrivant notre montagne à l'aire d'influence italienne. Il faut sans doute chercher la raison de ce choix politique dans l'italophilie de l'auteur, qui préféra d'ailleurs quitter sa nouvelle patrie française pour terminer ses jours dans la nation transalpine. La présence potentielle d'un temple romain sur le site du Sanctuaire de la Madone relève du même principe. Cet aspect « légendaire » de la fondation du haut lieu de Fenestres se révèle, à l'analyse, ne s'appuyer dans les faits sur aucune documentation fiable ni éléments concrets qui pourraient nous renvoyer aux périodes antiques.

#### *La fondation chrétienne : Benedictine ?*

C'est plutôt *a contrario* que les auteurs anciens, et en premier lieu Lazare RAIBERTI, confirment la présence et l'« antiquité » (nous dirions l'ancienneté) du Sanctuaire de Fenestres. Pour tenter de prouver son existence avant l'An Mil, il est fait appel, dans un premier temps à une « tradition » (RAIBERTI emploie d'ailleurs lui-même ce mot) qui renverrait la fondation du Sanctuaire au VIIe siècle. Assertion invérifiable dans l'état actuel des connaissances, et totalement infondée en terme documentaire. Pour appuyer la thèse de cette origine, il rappelle la fondation des territoires administratifs carolingiens. Cette précision reste également à vérifier, car elle jette un éclairage tout particulier sur des territoires déjà bien identifiés au Sud (contrairement à ceux du nord, qui ont

---

<sup>9</sup> sans développer, nous pouvons nous référer à l'article ci-dessus de Christophe BENIAMINO

<sup>10</sup> GILI Eric et ISNART Cyril, 2000, « Les édifices religieux à Saint-Martin-Lantosque. Espace historique et sacré d'un terroir », in *Pays Vésubien* n° 1, pp. 2-48

disparu), qui correspondent en fait à l'espace du futur Comté de Nice. La source de cette affirmation se trouve dans la *Storia delle Alpi Marittime* de l'abbé Pierre GIOFFREDO (XVII<sup>e</sup> siècle). Mais il conviendrait ici encore de contextualiser cette œuvre, écrite par un personnage de première importance, fidèle du duc, alors même que le Comté de Nice est convoité par la monarchie française et que ses liens avec la maison de Savoie, souveraine légitime de notre région, ne sont plus à démontrer. Rappelons simplement qu'il fut l'historiographe officiel du duc en 1662, qu'il écrivit l'histoire (nous pourrions peut-être dire l'hagiographie !) de l'Ordre des saints Maurice et Lazare (l'Ordre chevaleresque de Savoie, dont il reçoit la Croix en 1679) et fut le précepteur, conseiller et aumônier du futur roi de Sardaigne, Victor Amédée III<sup>11</sup>. Cela suffit à ne pas douter de ses sentiments envers le pouvoir savoyard. Sans remettre en cause les informations données par cette œuvre magistrale, qui fait encore autorité à bien des égards, il conviendrait tout de même d'y porter une attention critique.

Ces ouvrages nous rappellent aussi les présumées « destructions » imputables aux invasions Sarrasines, dont le paroxysme aurait été atteint au Xe siècle. Ce qui, de fait, permettrait de penser que le Sanctuaire existait déjà, et qu'il était présumé déjà ancien. Donc, pourquoi ne pas faire remonter sa fondation aux temps héroïques du pouvoir Franc... ?

Même si le mythe est présent de parts et d'autres de nos Alpes (on les retrouve dans l'histoire traditionnelle de l'abbaye de *Pedona* de la même manière que pour la Provence), ce n'est pas pour autant que cela leur donne une légitimité historique. En Piémont, c'est le roi d'Italie, Hugues de Provence (926-947, fils de Théobald, comte de Provence, et de Berthe, fille de Lothaire), qui, en 944, aurait donné aux Sarrasins, pour s'assurer une certaine tranquillité et surtout leur alliance, « la montagne piémontaise jusqu'à Fenestres »<sup>12</sup>. Cet événement se serait déroulé quelques mois avant qu'il ne soit contraint de regagner la Provence pour y terminer sa vie, chassé d'Italie... En Provence, plus proche de la mer, ces incursions auraient donné naissance à une installation sarrasine pérenne, au *Fraxinetum* (que nous identifions généralement par La Garde Freinet, dans le Massif des Maures), base arrière de leurs expéditions<sup>13</sup>. Les régions concernées auraient alors été mises en coupe réglée, pillées puis désertées par leurs habitants. Il s'agit là généralement de l'histoire traditionnellement présentée pour illustrer les temps antérieurs à l'An Mil.

Deux éléments suffiront pour se convaincre de la correspondance qui existe entre l'histoire de la « libération » de la Provence et celle du Piémont, au Xe siècle. Le modèle est le même et cherche à légitimer une nouvelle maison seigneuriale dominante. Nous notons la similitude du mythe fondateur de la dynastie régnante en Piémont avec celle de la Provence. L'histoire de la fondation de la première dynastie comtale piémontaise (d'Asti) serait issue d'une très fameuse comtesse (ou duchesse selon les sources) Adélaïde. Elle s'appuie sur l'acte libérateur de son ancêtre ROTBALD, allié à Hardouin III d'Auriate, chasseur de Sarrasins<sup>14</sup>. En Provence, c'est une même guerre de « libération », véritable croisade qui est menée par GUILLAUME, surnommé « le Libérateur », et par son frère ROUBAUD, acte libérateur qui donne naissance à la première maison de Provence. Ces épisodes interviennent au lendemain de la période carolingienne<sup>15</sup> considérée comme celle de la renaissance de l'idée d'Empire romain. Ce prestige lié au souvenir de l'Empereur, et la restauration du titre par Charlemagne lui donne la légitimité pour régner, comme les Carolingiens recherchèrent le souvenir de la dernière famille régnante, Mérovingienne, celle du « nouveau Constantin », Clovis.

Le deuxième point souligné par l'étude menée par le professeur Monique ZERNER<sup>16</sup> concerne la capture de Mayeul (en 972 selon une tradition parfois contestée), l'abbé de l'illustre maison de Cluny. Celle-ci propose d'interpréter l'épisode que l'on a pris l'habitude d'appeler « la guerre de Libération en Provence » à partir d'une constatation des plus troublantes en étudiant les premiers cartulaires provençaux. Le professeur ZERNER présente tout d'abord les pillages, les ruines occasionnées par les raids réguliers des Sarrasins et la fuite des populations, du moins de celles qui ont échappé aux razzias destinées à la mise en esclavage. Elle présente ensuite les cartulaires des abbayes locales (et au premier chef Saint-Victor de Marseille et Saint-Honorat de Lérins, qui furent longtemps parmi les plus prestigieuses d'Occident), et souligne, malgré la « menace », la continuité des donations de terres à ces institutions monacales. Ces documents laissent entrevoir un territoire morcelé à l'extrême et très humanisé, objet d'un entretien visiblement continu. On conviendra qu'il devient alors difficile d'imaginer les destructions imputées aux Sarrasins et de défendre la thèse de l'abandon des terres, tout en constatant qu'une vie que l'on pourrait qualifier de « normale » et d'active apparaît dans les cartulaires.

Enfin, et pour infirmer la version des « destructions sarrasines », il faut sans doute recontextualiser cette histoire. Elle est en fait écrite au XIII<sup>e</sup> siècle, au moment où les moines de Cluny mettent en scène l'histoire de saint Mayeul, leur grand abbé, qui, d'après son hagiographie, aurait été fait prisonnier par les Sarrasins au Col du

---

11 FICHERA Charles Alexandre, 1970, « Les abbés de Saint-Pons de Nice », in *Nice Historique*, pp. 1-41

12 RAIBERTI Lazare *Op. Cit.*

13 POLY Jean-Pierre, 1968, *La Provence et la société féodale, 879-1166. Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi*, Bordas

14 Tradition reprise par RAIBERTI Lazare, 1898, *Saint-Martin et la Madone de Fenestres*, Nice

15 L'acte est décrit et analysé dans POLY Jean-Pierre, 1968, *La Provence et la société féodale, 879-1166*, Paris, Bordas

16 ZERNER Monique, 1997, « La capture de Mayeul et la guerre de Libération en Provence : le départ des Sarrasins vu à travers les cartulaires provençaux », in *Saint Mayeul et son temps*, Digne, Société Scientifique et Littéraire des Alpes de Haute Provence, p. 199-210

Grand Saint-Bernard. Le parallèle est trop évident pour ne pas éveiller les soupçons. C'est cet acte et la demande de rançon qui s'ensuivit (Mayeul est alors l'un des plus importants personnages en Europe), qui déclenchèrent les guerres de Libération. L'apparition de cet épisode « fondateur » est à mettre en relation avec les tentatives d'implantation de l'ordre clunisien en Provence à cette époque. Cluny est alors en lutte contre de nouveaux concurrents pour conserver sa primauté en Occident et pour développer son « empire » de fondations et de maisons sœurs. On comprendra que rattacher la « renaissance », la « libération » du territoire provençal à l'illustre histoire de l'abbé le plus important de l'Ordre suffit à créer le lien entre la maison régnante et la volonté expansionniste des moines. Elle justifie, *a posteriori*, la spoliation de la nouvelle maison de Provence, celle de GUILLAUME et ROUBAUD, en face d'un pouvoir monarchique défaillant, celui des derniers carolingiens. L'abbaye a besoin de retrouver un mythe fondateur et de s'adjoindre des alliés là même où elle a débuté son expansion, en Provence et en Piémont.

Alors, sans nier totalement la présence des Sarrasins dans nos régions, avouons qu'il devient commode de les utiliser pour qui a besoin d'acquérir suffisamment de prestige pour fonder un pouvoir, une légitimité à gouverner. Le terme lui-même de Sarrasin peut être discuté, et ne semble nullement se limiter à une réalité ethnique. Par extension, nous comprenons alors qu'il devient difficilement défendable d'imaginer la destruction d'un « premier » sanctuaire de la Madone de Fenestres qui nous renverrait elle-même à une fondation antérieure. Tout ceci ne nous dit donc pas quand fut fondé le Sanctuaire. Par contre, si on prête foi au mythe fondateur des Sarrasins, nous pouvons simplement avancer qu'il le fut après le temps présumé de leurs exactions, à l'extrême fin du Xe siècle (la date habituellement retenue pour la libération de la Provence est celle de 972).

La seconde légende de fondation est attribuée aux Templiers. Convenons qu'elle donne encore plus de prestige que toute autre fondation, sommes toutes « commune », émanent de l'ordre des Bénédictins. La chronologie ici encore est incertaine. L'ordre, fondé en 1118, se verrait doté de biens à Saint-Martin par le comte Raimond Bérenger III de Provence grâce à ses dernières volontés testamentaires de 1130. Plusieurs réflexions viennent initialement à l'esprit, et en premier lieu le double parrainage prestigieux des Templiers et de la deuxième Maison de Provence. Son origine catalane doit être retenue comme un indice se rajoutant à la qualité des fondateurs. Lazare RAIBERTI fait référence à une source tirée de Pierre GIOFFREDO. Celui-ci précise que les testaments du Comte attribueraient des biens importants à l'Ordre au pied du Col de Fenestres, et tout particulièrement au quartier Saint-Antoine, où se dresse une chapelle éponyme qui revêt une certaine importance dans l'histoire locale.

Continuons dans la légende. Une certaine confusion règne entre les différentes légendes templières dans la Vésubie. Nous retrouvons leur présence à Saint-Martin, Roquebillière, Utelle, ou encore à La Tour. Parallèlement à la donation comtale existe une « tradition » selon laquelle les Templiers auraient fui quelques dangers et se seraient installés au quartier du Gast, sur la commune de Roquebillière, chassés par les persécutions ordonnées par le roi de France et relayées par la troisième maison comtale de Provence, celle, française, des Angevins.

Faisons tout de même grâce à Lazare RAIBERTI du mythe qu'il véhicule. Faisant preuve d'une grande honnêteté intellectuelle quand il parle des Templiers à la Madone, il précise qu'il s'agit « d'une faible tradition », allant même jusqu'à préciser qu'il « n'y a presque aucun pays dans le Comté de Nice où les Templiers aient laissé des traces lumineuses de leur séjour », ou encore, qu'il ne présente qu'une « tradition que nous avons rapportée comme chroniqueur fidèle ». Comment mieux dire qu'il ne croit pas lui-même à la présence des Templiers au Sanctuaire de Fenestres, présence dont il ne peut apporter de preuve ! Mais l'écriture aidant, et rappelant régulièrement leur présence potentielle dans son livre (ce qui ne peut que nous intriguer et nous obliger à nous interroger sur le but qu'il poursuit), la seule répétition de leur présumée présence a pour vertu de leur donner une réalité « historique ». Le lecteur peu attentif conservera ainsi en mémoire leur présence, malgré les précautions sémantiques prises par l'auteur. Reste une dernière piste, qu'il faudrait approfondir en s'interrogeant sur l'œuvre de Pierre GIOFFREDO. Notons pour l'instant qu'elle nous renvoie au XVIIe siècle.

En revenant à la documentation historique, le premier document à faire état de l'existence du Sanctuaire est une bulle du pape Innocent III, datée du 12 décembre 1246/7, dont la seule copie connue date de 1308.

Le document est controversé par l'historiographie italienne. C'est une charte présentée comme fondatrice, dont la critique interne laisse peser le doute de la véracité. L'analyse du contexte nous permet de souligner une conjonction troublante, celle existant entre sa date inscrite et le paroxysme de l'affrontement entre les pouvoirs Temporel et Spirituel, lors de la plus grande crise qu'ait connue la Chrétienté occidentale au Moyen Age, l'opposition entre l'Empereur Frédéric II (« l'empereur croisé excommunié », le *puer apuliae*<sup>18</sup>) et le Pape. Cette bulle sujette à caution démontrerait qu'à cette date (1256), le Sanctuaire existait déjà. Ce qui semble par

---

17 Collectif, 1990, « S. Dalmaszo di Pedona, un'abbazia tra Provenza e pianura Padana », in *Dalmatiana*, numéro unique, à l'occasion de la 421<sup>e</sup> édition de la *Fiera Fredda*

18 KANTOROVICZ Ernst., 2000, *Frédéric II de Hohenstaufen*, Gallimard

ailleurs acceptable. Tel que la bulle le présente, il semble avoir été de longue date une possession de l'abbaye de *Pedona*, à Borgo San Dalmazzo. Cette abbaye était alors convoitée par le pouvoir épiscopal d'Asti, Gibelin (c'est-à-dire favorable à l'Empereur, opposé au Pape), et cette reconnaissance permettait de constituer, ou « re » constituer, comme semble l'indiquer la bulle pontificale, un patrimoine important de parts et d'autres du Col de Fenestres (elle revendique, pour mémoire, d'autres possessions comme Saint-Nicolas d'Anduëbis, Saint-Dalmas Valdeblorre, Saint-Joseph d'Ilonse... jusqu'à Saint-Michel de Peyresc) pour lui permettre de maintenir son indépendance face au pouvoir séculier (et surtout de ne pas tomber entre les mains des partisans de l'Empereur). De plus, la bulle plaçait l'abbaye sous la seigneurie directe du pape, c'est-à-dire que le pape nommait le bénéficiaire qui n'en référait qu'à lui. C'est d'ailleurs cette particularité qui permet de faire le lien entre la date de copie de l'acte (1308) et celle qui donne l'ordre d'arrêter les Templiers en Provence le 13 janvier 1307 et de saisir leurs biens. Le parallèle entretenu entre les deux périodes considérées ne peut être le fait du hasard. La date « avancée » de l'acte (1246) a l'avantage majeur d'être antérieure à la dédition<sup>19</sup> de Cunéo au Comte « Français » de Provence, Charles Ier d'Anjou, le 24 juillet 1259, champion du parti Guelfe. Cette correspondance de dates expliquerait que les Bénédictins ont essayé de s'attribuer des biens qui auraient pu leur échapper, en un moment de crise intense des pouvoirs macro-politiques.

Si l'on revient à l'histoire de l'abbaye de *Pedona*, et sans remonter à ses origines mouvementées et controversées, nous connaissons sa « re » construction au XIe siècle. Dans cette perspective, et considérant qu'il puisse s'agir de l'époque de fondation du Sanctuaire de Fenestres (aucune « tradition » ne semble remonter plus loin), celle-ci pourrait alors bien être attribuée aux Bénédictins. Le seul inconvénient de cette thèse est la nébuleuse chronologique qui entoure cette période, où s'entremêlent des légendes communes aux deux versants des Alpes, celles des Libérations (les Sarrasins, les Païens...);

#### *Une statue miraculeuse*

Enfin, comment parler de la Madone de Fenestres sans évoquer la statue miraculeuse qui fait la renommée du sanctuaire. Sa légende est essentielle dans le *corpus* enchanté de l'histoire du site. Nous la présentons traditionnellement comme étant l'œuvre de saint Luc, à qui sont attribuées habituellement de très nombreuses créations. Sculptée en Palestine, deux légendes expliquent l'arrivée de la statue miraculeuse dans notre région. La première est tirée d'un document existant dans la sacristie de l'église paroissiale de la Madone de l'Assomption, de Saint-Martin-Vésubie, daté du 9 mai 1647. Elle se rapporte au voyage de Marie Madeleine, de Marthe, Lazare et Maximin, les principaux saints provençaux. Rattacher la Madone de Fenestres au mythe fondateur provençal est à l'évidence un acte politique et il est nécessaire de poursuivre les recherches afin de vérifier s'il existe d'autres mentions plus anciennes de cette attribution et de retracer le contexte dans lequel elles apparaissent. Dans cette configuration légendaire, le mythe fondateur provençal nous présente la Madone de Fenestres comme une véritable « fin des Terres » (de Provence)<sup>20</sup>. Cette légende des origines est renforcée par le mythe des Templiers, lesquels l'auraient introduite dans nos Alpes...

Le texte de l'acte<sup>21</sup>, passionnant, mérite d'être cité :

*Tutte le Madonne che ha fatte San Luce... una Madonna ... nominata la Madonna di Fenestre, la quale imagine l'ebbe Santa Maria Madalena, e la porto lei con il suo fratello san Lazaro nella città di Marseglia. Ma dopoi venendo la persecutione degli eretici in detta città ; fu la medesima imagine portata in un monasterio, abitato da alcuni Religiosi chiamati i Templari, quali ancora furono perseguitati, e se ne fuggirono a Nizza di Provenza, et se ne andavano fuggendo per le montagne di quei castelli ; al fine andarno in un castello nominato San Martino, cioè nella montagna di detto Castello, et ivi fabbricarno una chiesa intitolata la Madonnna de Fenestre ... e sotto l'altar maggiore vi si conserva una cassa di pimbo direliquie insigni. E questo lo dice anco S. Gio : Damasceno, e S. Giovenale arcivescovo di Gierusalemme...22*

---

<sup>19</sup> Les déditions représentent des contrats conclus entre les Communautés (les villages) et le comte de Savoie. Voir « 1388, la Dédition du Comté de Nice à la Savoie », *Actes du colloque international de Nice (septembre 1988)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1990

<sup>20</sup> GILI Eric & ISNART Cyril., 2000, « Les édifices religieux à Saint-Martin-Vésubie. Espaces historique et sacré d'un terroir », in *Pays Vésubien*, n° 1, pp. 2-48

<sup>21</sup> *Découvrir Notre-Dame en son sanctuaire de Fenestres*, s.d., s.a.

<sup>22</sup> Toutes les Madones qui ont été faites par saint Luc... une Madone ... appelée Madone de Fenestres, laquelle image fut possédée par Marie Madeleine et la transporta avec son frère saint Lazare dans la cité de Marseille. Mais depuis vinrent la persécution des hérétiques de la dite cité ; la même image fut portée dans un monastère, habitée par quelques religieux appelés les Templiers, lesquels furent également persécutés, et se réfugièrent à Nice de Provence, et s'enfuirent par les montagnes du dit Château où ils établirent une église sous la titulature de la Madone de Fenestres ... et dans l'autel principal était conservée dans une caisse de plomb les reliques les plus insignes. Et parmi lesquelles encore celles de saint Jean Damascène et saint Giovenal Archevêque de Jérusalem...

Le document est l'œuvre de Frère Jean Baptiste de San Marcello, copié du temps de sa fonction de Gardien Provincial, le 15 mai 1647. Il est confirmé comme authentique par sa hiérarchie. À la relecture, il se pourrait fort bien que nous ayons là l'origine, sinon une partie de la légende des Templiers à Saint-Martin. Une fois encore, la chronologique nous est favorable, car nous savons que Pierre GIOFFREDO réunit sa documentation pour écrire sa somme monumentale de l'histoire des Alpes-Maritimes (*Storia delle Alpi Marittime*) entre 1648 et 1652. Il a effectivement pu être le commanditaire de cette recherche dans les archives Vaticanes et, de toutes les manières, en a eu à l'évidence connaissance. Il se servit effectivement de cette source pour conforter l'histoire du village de Saint-Martin qu'il évoque régulièrement. Nous savons déjà que RAIBERTI utilise GIOFFREDO comme source, ce qui est une démarche logique. L'époque est d'ailleurs propice à ce genre de collecte. Nous connaissons également un document de la même époque qui relate la translation<sup>23</sup>, « l'achat » de plusieurs reliques à Rome, dont l'authenticité s'appuie justement sur un acte de reconnaissance produit par l'autorité ecclésiastique... Rien d'étonnant donc à cela. La statue de la Madone représente bien un objet sacré fondamental dans l'histoire spirituelle de la Haute Vésubie et bien au-delà.



Photographie Ch. BENIAMINO

La seconde source est tirée d'ALBERTI, qui semble confirmer que la statue est l'œuvre de saint Luc, mais il paraît fort vraisemblable qu'il s'appuie sur le même document tiré des œuvres de saint Jérôme. L'auteur donne la liste des statues attribuables au saint Évangéliste, et confirmerait sa provenance depuis Jérusalem. Mais c'est dans la translation de la statue que divergent les versions. Ce serait saint Eusèbe de Césarée qui l'aurait ramenée, et les Bénédictins (sans doute de *Pedona*) qui la transportèrent jusqu'au Sanctuaire. La version peut aussi être critiquée. ALBERTI semble favoriser cette attribution dans un objectif très ciblé, celui de « faire venir la Madone depuis l'Italie ». Il est remarquable de retrouver une nouvelle fois cette franche opposition entre une histoire « provençale » (donc française) et une histoire « italienne ». Il conviendra de poursuivre cette piste de l'histoire de la Madone afin de mettre en évidence ce qui provient d'événements conjoncturels, liés à la volonté des auteurs de rattacher notre région à l'une ou l'autre des aires d'influence. C'est donc à une véritable dialectique que nous assistons, un échange entre des attributions « françaises » ou « italiennes », selon les besoins de l'époque. La nature de ce territoire de limites, de frontières de cette « fin des terres » lui confère cette nouvelle originalité.



À l'analyse, la statue de la Madone ne peut dater du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, ce dont tout le monde se doute. Nous l'avons faite expertiser par les Conservateurs de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui nous donnent une datation au XIV<sup>e</sup> siècle. Le fait est d'importance, même si saint Luc perd du coup sa légitimité fondatrice. Mais quel plus beau parrainage que le sien pour une Vierge miraculeuse ! En fait, cette datation nous renvoie au temps de la fondation de la seigneurie ecclésiastique de la Madone de Fenestres sur l'initiative du Chapitre de l'évêché de Nice. Le défaut de documentation ne nous permet pas d'aller plus loin dans l'analyse, et rien ne nous permet d'avancer l'idée que la statue miraculeuse aurait été « inventée » en cette occasion. Toujours est-il que la piété populaire lui voue une véritable et profonde vénération. Cela nous amène à considérer l'histoire de la Seigneurie de la Madone de Fenestres comme une caractéristique incontournable du sanctuaire.

*Statue miraculeuse de la Madone de Fenestres  
(Fonds CEV)*

### **Le temps de la Seigneurie de la Madone de Fenestres**

Nous retiendrons donc que le Sanctuaire existait au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, et qu'il pourrait être antérieur à cette datation par défaut. La première mention directe de son existence est celle de 1252, quand, selon Jean-Paul BOYER<sup>24</sup>, « les *castra* de Saint-Martin et Venanson passent alors au Comte » qui y récupèrent les droits seigneuriaux tenus par la famille des VINTIMILLE. En cette occasion, l'enquête des droits comtaux précise que d'autres seigneuries pèsent sur ces villages : celles du prieur de Saint-Dalmas, de l'Hospice de la Madone de Fenestres et de la famille des TORNAFORTI. Parallèlement, existent des alleutiers (propriétaires libres de leurs terres), sur lesquels ne pèsent par définition aucun droit<sup>25</sup>, et qui sont sans doute à l'origine de la constitution de la Communauté villageoise<sup>26</sup>, qui avait donné naissance au Consulat alpin de Saint-Martin.

Précisons ce que l'on entend par le terme de seigneurie. Il s'agit, à cette époque, de l'ensemble des droits qui pouvaient encore peser sur certains individus, soit en noms propres, soit sur les terres qu'ils exploient sous

<sup>24</sup> BOYER Jean-Paul., 1990, *Hommes et communautés dans le Haut Pays Niçois. La Vésubie, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Nice

<sup>25</sup> Cette affirmation est à nuancer selon les dernières études, car il est rare qu'au Moyen Âge le statut juridique des individus soit aussi tranché. Cf. les études de ...

<sup>26</sup> GILI Eric, 2002, « Conquérir un territoire (XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles). Histoire de la fondation de la commune de Saint-Martin, vallée de Lantusca », in *Pays Vésubiens* n° 3, pp. 165-189

forme de tenures ou tènements, c'est-à-dire de parcelles exploitées dont ils ne sont pas les propriétaires. Jean-Paul BOYER précise à cet effet que l'enquête générale des droits du Comte de Provence ne laisse plus paraître de servitudes qu'à titre exceptionnel. Devenues rares, ces obligations personnelles ont été principalement transformées en ressources financières qui pèsent sur les terres, ce que nous appellerions des baux emphytéotiques. Les principaux droits que le Comte peut tirer de sa seigneurie consistent désormais en actes de justice, que l'on divise généralement en trois parties : la basse justice, qui lui échappe encore en partie à cette époque ; la moyenne et la haute justice, respectivement celles des fortes amendes, de l'effusion de sang et de la peine de mort, qu'il détient désormais sans partage. C'est sans doute ces deux parts de justice qu'il s'approprie avant la fin du XIII<sup>e</sup> siècle sur les seigneuries de la Madone de Fenestres et de Pierre TORNAFORTI, le chef du lignage, plaçant sous sa (seigneurie) directe les individus. Cette mainmise comtale renforce, par ailleurs, l'autonomie des habitants en face des différents seigneurs auxquels ils étaient assujettis jusqu'alors.

C'est d'ailleurs quelques années plus tard, en 1287, à l'occasion de la paix signée par les Communautés de Saint-Martin et de Saint-Dalmas devant l'église Saint-Nicolas d'Anduébis, qu'apparaît le premier « prêtre de l'église de la Madone de Fenestres et de ladite communauté de Saint-Martin », Jean d'Aix (Johannes de Aquis), qui porte le titre de *Praesbiter Beatae Mariae de Fenestris et Praedictae Universitatis*, prêtre de la Madone et de l'Université (de la Paroisse). Le personnage possède une certaine importance, et cela une génération seulement après la reconnaissance pontificale des possessions de *Pedona* en 1256. Remarquons que n'apparaît pas dans l'acte une quelconque mention ni des Templiers (dont les biens ne furent pourtant saisis en Provence que 30 ans plus tard), ni des Bénédictins qui auraient dû être les véritables titulaires du Sanctuaire, ce qu'ils revendiquent pourtant une génération auparavant si l'on donne foi à la date de la bulle de 1256. La Madone de Fenestres semble alors autonome de tout pouvoir seigneurial extérieur et liée intrinsèquement à la paroisse du village de Saint-Martin-Vésubie.

L'assimilation du Sanctuaire et de la paroisse est à relever. L'unification est désormais effective. Elle eut d'importantes conséquences dans une période plus tardive.

L'acte de 1287, pour lequel intervient le *Praesbiter*, comme arbitre et témoin principal. C'est sans doute le plus important des intervenants car lui seul reste sur place comme garant permanent de la transaction. Le document fait également intervenir le Frère Bernardus Saramanus de *Hospitali de Varo*, de l'Hôpital ou de l'Hospice du Var. C'est cette dernière mention qui fait dire à Lazare RAIBERTI que les Templiers ont cédé le pas aux Hospitaliers et que notre homme (Johannes) ne peut qu'être l'un d'eux. Un Ordre religio-militaire en remplaçant un autre. Mais la fondation de l'Hospice du Var<sup>27</sup>, à hauteur de l'actuel village de Saint-Laurent, ne semble pas liée à l'Ordre des Hospitaliers. Il s'agit en fait d'une œuvre destinée à permettre le passage des voyageurs d'une rive à l'autre, en un temps où le fleuve n'était pas une frontière géopolitique mais seulement physique. Du coup, le témoin de l'acte de paix entre Saint-Martin et Saint-Dalmas ne peut plus être considéré comme un moine Hospitalier. Cette remarque rend caduque la théorie du passage d'un ordre à un autre. De fait, c'est la présence même des Templiers qui ne peut plus être défendue. Et l'on ne peut imaginer que le rédacteur ait commis une erreur de transcription. Au deuxième millénaire de notre ère, la présentation de la titulature des témoins d'un acte ne peut qu'être irréfutable. Comment peut-on imaginer qu'un personnage aussi important que semble être Johannes de Aquis ne fasse pas mention de son appartenance à un ordre prestigieux de moine-soldat ? Et de conclure qu'il ne fait pas non plus partie de cette organisation. Le doute sur l'attribution du Sanctuaire aux ordres militaro-monastiques s'insinue une nouvelle fois dans l'ouvrage de Lazare RAIBERTI, qui s'étonne de ne pas retrouver de mention des Hospitaliers après l'incendie du Sanctuaire en 1456. C'est alors la Commune qui demande et obtient l'aide financière du Duc de Savoie, sans aucune autre mention de l'autorité à laquelle il aurait alors appartenu. Et de conclure simplement qu'ils n'y sont plus maîtres, à aucun titre. L'ont-ils jamais été ?

Le simple qualificatif de *dominus* qu'on attribue à Jean d'Aix ne fait d'ailleurs pas de lui un moine, mais s'applique plutôt à un prêtre séculier, contrairement aux deux personnages cités avant lui (*Frater Ugo Doo et Frater Bernardus Saramanus de Hospitali de Var*), tous deux membres du clergé régulier.

Notons enfin que sa présence lors de l'acte nous permet de prendre en considération l'étendue sur laquelle rayonnait le Sanctuaire. Son prestige s'étendait le long d'un grand chemin de communication, depuis la Provence et le passage difficile du Var, jusqu'au Piémont, tout aussi délicat à atteindre par la traversée des montagnes.

Nous savons que la seigneurie de la Madone de Fenestres est attribuée, à un moment de son histoire, au Chapitre cathédrale de Nice. Il nous reste à considérer à quelle époque s'effectue ce transfert d'autorité et, si nous le pouvons, qui a été son seigneur précédent, s'il y a eu translation de pouvoir. Car il se pourrait fort bien que le Chapitre fut son premier Seigneur.

Le premier chanoine connu tenant la fonction de *Praeceptor* de la Madone est Jean RUFFI, sans doute en 1335, si l'on suit Jean-Paul BOYER. 5 ans plus tard, l'un de ses successeurs serait devenu, d'après RAIBERTI, évêque

---

<sup>27</sup> GRASSI Marie-Claire, 1970, *Les voies de communication en Provence orientale de l'époque romaine à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université d'Aix-Marseille

de Nice. Notons simplement que la liste monographique établie par l'abbé CHAPUSOT en 1966 ne retient pas ce nom parmi la liste des évêques de Nice... En 1342, c'est un certain D. Antoine BRUNI qui est dit chapelain curé de Saint-Martin, procureur *ut aperitur* de la Madone de Fenestres, ce qui correspond à la définition donnée par André COMPAN<sup>28</sup> du prieur-curé (qui possède une cure dans l'ordre des chanoines réguliers).

Il est probable que le revenu canonial fut doublé dès l'origine d'un exécutant en la personne du prêtre qui officie dans la paroissiale de Saint-Martin, car le chanoine titulaire n'est pas tenu de résider sur place. Rappelons tout de même qu'à cette époque existe encore l'église Saint-Nicolas<sup>29</sup>, et du moins peut-on affirmer que son cimetière est encore « actif »<sup>30</sup> et usité par les habitants du lieu. L'église « castrale » (appartenant au *castrum*) de Saint-Martin est sans doute « récente ». Le transfert du pouvoir effectif sur la Seigneurie de la Madone entre le Chanoine titulaire et le curé desservant pourrait alors expliquer l'attribution du titre paroissial à l'église du village, mais il ne s'agit là que pure hypothèse.

La seigneurie de Fenestres appartient encore au Chapitre de Nice en 1668, quand le chanoine ARNAUDO est cité comme commendataire de la Madone. Cette dernière mention souligne toute l'importance qu'il convient de donner aux événements de l'histoire de la Seigneurie qui surviennent à fin du XVIIe siècle.

Revenons à la constitution de cette seigneurie. Elle peut être abordée selon deux axes. Tout d'abord ses droits, puis ses possessions foncières. Nous avons déjà souligné que les droits seigneuriaux de la Madone sont régulièrement remis en cause par le pouvoir comtal, qui se les approprie progressivement. Mais la Madone n'est pas la seule seigneurie présente sur ce territoire. Son histoire est marquée par d'innombrables confrontations avec les pouvoirs locaux concurrents.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'espace seigneurial de la Haute Vésubie, il convient de présenter les différentes seigneuries proches de la Madone de Fenestres afin de reconstituer le contexte politique dans lequel elle évolue.

C'est à la fin du XIIIe siècle qu'apparaissent les mentions les plus sûres, au moment où le pouvoir du Comte de Provence devient omniprésent. La seigneurie de la Madone de Fenestres existe déjà au moment de l'enquête comtale de 1252. Tout proche, existe celle du prieuré de Saint-Dalmas Valdeblore (autre seigneurie ecclésiastique) et de celle de la famille des TORNAFORTI (seigneurie laïque). Il y a donc, à cette époque, quatre seigneuries différentes qui pèsent sur les habitants de la haute Vésubie. L'enchevêtrement des pouvoirs, pesant sur les hommes comme sur les terres, rendent complexes les rapports de subordination. Mais les grandes familles perdent à cette époque une partie de leurs droits, qui disparaissent totalement en 1400. Selon André COMPAN<sup>31</sup>, le prieuré de Saint-Dalmas regroupe un ensemble constitué par l'édifice religieux (l'église de la Sainte-Croix, à laquelle doivent alors s'adjoindre des bâtiments aujourd'hui disparus) et ses dépendances agricoles qui lui procurent ses revenus. À la fin du XIIIe siècle, le prieuré de Saint-Dalmas prêtre serment au Comte de Provence en tant que seigneurie pour ses possessions dans toutes les communautés du Valdeblore et à Saint-Martin. Il peut être considéré comme définitivement « indépendant » de *Pedona* dès le premier tiers du XVe siècle. Pourtant, il paraît déjà ne plus tirer aucun revenu de Saint-Martin dès le début de ce même siècle. Jean-Paul BOYER propose de voir dans les possessions futures de la Madone de Fenestres d'anciens revenus du monastère de Saint-Dalmas Valdeblore. L'idée est séduisante, mais il faudrait alors faire remonter cette propriété avant le milieu du XIIIe siècle, ce qui semble difficile à confirmer, d'autant plus que nous nous situons alors à la genèse des Communautés alpines... le parallèle reste à établir mais semble digne de sens.

Il nous reste à considérer la Seigneurie de la Madone de Fenestres dans ses différentes composantes.

### **Une Seigneurie foncière ecclésiastique aux mains de la notabilité**

Nous avons pu considérer que la Seigneurie de la Madone de Fenestres existe déjà au milieu du XIIIe siècle. Un siècle plus tard, elle a perdu l'essentiel de ses droits qui pesaient sur les habitants de Saint-Martin comme sur ceux d'autres villages, qui obtiennent de se libérer de cette tutelle seigneuriale locale au profit du Comte. Celui-ci, en imposant progressivement les tailles et autres impôts fonciers, dématérialise la domination seigneuriale en une sujétion plus moderne qui suggère déjà ce que sera l'Etat de l'époque Moderne. Les personnes assujetties aux droits seigneuriaux fonciers obtiennent dans un même temps la transformation de fait des biens qu'ils exploitaient jusqu'alors sous la forme de « servitudes » en simple locations emphytéotiques. Ces tenures ne sont alors plus soumises qu'à un cens, ou loyer seigneurial, perçu annuellement, généralement en nature, en sétier de seigle ou ses subdivisions, selon la superficie du bien. Par contre, la seigneurie de la Madone de Fenestres détient

---

28 COMPAN André, 1953, « Le prieuré du Val de Blore », in *Nice Historique*, pp. 17-25

29 POTEUR Jean-Claude, 1998, ...

30 SIMONEL Bernard, 1999, rapport d'étude anthropologique des sépultures de Saint-Nicolas

31 COMPAN André, 1953, *Op. Cit.*

toujours le 1/3 des pâturages de Saint-Martin comme de Venanson, et sans doute encore, mais pour peu de temps, les droits sur un four « de l'église ».

Cette évolution s'avéra dangereuse pour la pérennité de la seigneurie ecclésiastique. C'est sans doute pour cela qu'à la fin du XVe siècle (1476-1482), la Seigneurie de la Madone tente de se ressaisir et impose la rédaction du premier censier qui nous est parvenu. La date du document nous fait penser qu'il a été créé au moment où la Madone rompt définitivement ses liens avec *Pedona*, alors même que Saint-Dalmas s'émancipe définitivement de cette même tutelle. Le censier de la Madone nous permet de découvrir quels sont les biens afférents à sa seigneurie par le biais d'un instantané. Le document précise le nom des censitaires et identifie les terres qu'ils tiennent, en précisant, parfois, leur dimension et surtout les charges qui pèsent sur la parcelle concernée.

Jean-Paul BOYER<sup>32</sup> nous précise que le registre regroupe environ 20 % des propriétés privées de Saint-Martin, quand on le confronte à la matrice cadastrale contemporaine, dont la Seigneurie de la Madone tire 81 % de ses revenus. S'il n'est pas possible d'identifier une terre alleutière d'une parcelle seigneuriale, on peut donc estimer que ces dernières représentent des terres à forte valeur ajoutée. D'autres parcelles sont tenues à Venanson (9 %), Roquebillière, Belvédère et Lantosque (10 % à elles trois). On peut estimer l'ensemble de ses revenus fonciers à 85 livres *parvorum* annuelles.

La comparaison du censier de la Madone de Fenestres avec le cadastre de Saint-Martin constitué vers 1490 est indicative de la nature de la seigneurie ecclésiastique. Elle permet tout d'abord de mettre en évidence la « disparition » d'un certain nombre de biens appartenant théoriquement à la seigneurie de la Madone, et que l'on retrouve dans le cadastre comme étant des propriétés privées. Ils ont à l'évidence été « privatisés », à la suite de grappillages successifs menés par les familles du village et sont tombés dans leur patrimoine lignager. Ces parcelles représentent 68 biens sur les 180 répertoriés dans le censier, soit 38 % du total. En fait, sur ce total, seuls 31 sont présentées comme dépendant de la seigneurie de la Madone. Le document qui nous est parvenu est une copie datée de 1527. Il met en évidence la continuité du phénomène de privatisation des parcelles seigneuriales. Jean-Paul BOYER affirme que les surfaces déclarées dans le censier sont généralement minorées en terme de valeur comme de superficie si on les compare à celles décrites dans le cadastre. Le phénomène peut s'expliquer de deux manières : Il permet soit de limiter l'imposition censitaire (on paie moins pour une surface plus petite), soit, pour des censitaires peu scrupuleux, pour ne pas dire malhonnêtes, de récupérer le terrain non déclaré en pleine propriété... les deux à la fois sans doute dans bien des cas. Cette différence peut encore correspondre à une attention plus poussée des agents recenseurs travaillant au nom de la seigneurie du duc de Savoie, plus tatillons que ceux qui ont effectué la réception des reconnaissances des terres de la Madone au profit du Chapitre cathédrale. Et ce d'autant plus que l'imposition cadastrale est considérée collectivement, à charge ensuite aux habitants d'effectuer leur propre répartition, afin de collecter la somme demandée par le duc. Ce qui implique finalement chacun, une mauvaise répartition ou une inégalité flagrante étant cause de rupture du contrat de co-citoyenneté. Ce que ne paieraient pas les fraudeurs le serait par les autres habitants. Ce n'est bien évidemment pour la seigneurie ecclésiastique de la Madone de Fenestres.

Celle-ci possède des biens dans les autres villages : 86 à Roquebillière, 29 à Venanson, 31 à Lantosque et 15 à Belvédère... reliquats d'une juridiction seigneuriale en partie disparue à la fin du XVe siècle.

La Seigneurie de la Madone de Fenestres n'est plus considérée comme feudataire du Duc de Savoie en 1496. Elle est devenue une simple Seigneurie ecclésiastique procurant des revenus à un chanoine du Chapitre de l'évêché de Nice. Sur le total des revenus tirés des baux emphytéotiques, seul le 1/3 du total lui revient effectivement, les 2/3 restant servent à la rémunération du prêtre officiant, ce qui fait du curé de Saint-Martin un personnage localement important.

Cette situation semble perdurer durant tout le XVIe siècle. Le curé de Saint-Martin est effectivement encore à la tête d'un important revenu, et tient un rôle d'autant plus fondamental dans la société villageoise qu'il se voit confier de nouvelles missions et des pouvoirs tant de surveillance, d'accompagnement que de coercitions selon les préceptes des canons du Concile de Trente. En se référant à Jean DELUMEAU<sup>33</sup>, le prêtre devient effectivement un « guide spirituel » des âmes de ses coreligionnaires. Il leur propose le modèle de la Bonne Mort sous la protection du culte de saint Joseph et renforce le rôle protecteur de la Vierge. Ces aspects spirituels sont sans doute très prégnants dans la société saint-martinoise où le culte marial est déjà si développé, et où saint Joseph lui-même est vénéré par la « corporation » des travailleurs du bois. On se rappelle qu'il existait, selon Luc THEVENON<sup>34</sup>, un important atelier de sculpteurs à Saint-Martin. Un deuxième indice de l'importance de ce culte peut être relevé dans le tableau de l'église paroissiale qui met en scène les outils du menuisier. Mais saint Joseph est aussi le patron des agriculteurs. Nous connaissons dans ce village au moins deux lieux de cultes différents qui lui sont dédiés au XVIIe siècle, une chapelle rurale, qui a donné son nom au quartier (en aval du village), et une chapelle latérale de l'église paroissiale.

---

32 BOYER Jean-Paul, 1990, *Op. Cit.*

33 DELUMEAU Jean, 1989, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Fayard

34 THEVENON Luc, 1991, « L'art sacré dans la Vésubie », in *Nice Historique*, n° spécial « Album de la Vésubie », pp.

Le prêtre n'a pourtant pas seulement un pouvoir spirituel dans cette société régie par les lignages de la notabilité locale. Ce dernier aspect peut effectivement apparaître comme déterminant dans l'histoire et le devenir de la Seigneurie de la Madone de Fenestres. Si l'on se réfère à la liste officielle des bénéficiaires de la commende de la Madone de Fenestres, l'époque Moderne apparaît avec une évidence frappante comme le moment privilégié de la seigneurie des grandes familles locales : citons Nicolas De GUBERNATIS commendataire en 1592, Fabius De GUBERNATIS en 1642 (Docteur ès Lois, assesseur en 1628, chanoine de la cathédrale de Nice, fils du 1<sup>er</sup> consul de Nice qui avait combattu à Lépante - il semble d'ailleurs que celui-ci ait succédé à son oncle, après une charge de près de 50 années...), puis Jacques RAIBERTI en 1670, André CAGNOLI en 1683, Jean CAGNOLI en 1712 (qui tint la charge environ ½ siècle), Antoine FULCONIS en 1770, Ludovic GUIGO en 1792, Charles DRAGHI (ou DRAGO) en 1806, Antoine INGIGLIARDI en 1821 et Antoine BROCARDI en 1827... Au total, la succession quasi-ininterrompue de représentants de la notabilité du village en charge de la Commende entre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle démontre tout l'intérêt qu'elle devait représenter pour être autant convoitée par les grandes familles locales. Ce n'est d'ailleurs pas la seule charge qui soit recherchée par les lignages de Saint-Martin. Nous pouvons en dire autant de celle de baile, de syndic, de recteur des confréries de Pénitents... Il s'agit bien ici d'une caractéristique de l'Ancien Régime dans notre région, et plus largement encore, si l'on se réfère à l'étude d'Antoine FOLLAIN<sup>35</sup>, rappelant que « le village ... n'est pas la petite démocratie attendue [malgré la présence de l'Assemblée Générale, et que l'on]... retrouve toujours un groupe restreint [d'habitants qui la dirigent] ». Cette oligarchie locale place l'un des siens à la tête de la seigneurie de la Madone durant trois siècles.

Nous assistons à une forme de « notabilisation de la fonction » depuis au moins la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. La préceptorie de la famille De GUBERNATIS en donne le meilleur exemple. Ses représentants en sont titulaires durant 60 années consécutives, ce qui tend progressivement à assimiler la seigneurie elle-même aux biens patrimoniaux ou du moins aux revenus de la famille. Celle-ci est connue par ailleurs à Saint-Martin pour être l'une des plus honorable famille du village. Rappelons, pour mémoire que Jérôme Marcel, neveu de Fabius, tenta, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle de devenir Comte de Saint-Martin, et qu'il échoua dans son dessein<sup>36</sup> devant la virulente réaction des autres grands lignages du village, les RAIBERTI (l'avocat au Sénat Jérôme Marcel, docteur ès Lois, Juge de Sospel en 1661 puis Juge de Nice en 1664, neveu du *praeceptor* de Fenestres Jacques) et les CAGNOLI. Tous les indices relevés indiquent que les GUBERNATIS avaient mis en place une véritable politique de conquête du pouvoir, qui devait trouver son aboutissement avec l'acquisition du titre comtal.

C'est d'ailleurs une confirmation irréfutable de ce mouvement que nous apporte la liste des commendataires de la Madone. Une génération après les De GUBERNATIS, ce sont les RAIBERTI qui tiennent la Seigneurie de la Madone, avec, durant 13 ans, la fonction de Dom. Jacques RAIBERTI (l'oncle de Jérôme Marcel), docteur ès Lois, protonotaire apostolique. Mais la charge est périlleuse. Le personnage est notable, et possède de réelles compétences. Mais il est bien conscient de la fragilité de sa charge, à tel point qu'il fait procéder à « l'Inventaire des biens, droits, raisons, cens, chapitres et émoluments appartenant à la Préceptorie de la Vierge Très Sainte de Fenestres qui est adjoint au Prieuré de la Paroisse de Saint-Martin » le 25 février 1683<sup>37</sup>. Il pense ainsi répondre à « l'obligation qu'il doit à Dieu et envers l'Eglise par ordonnance de son Office et sa Dignité, sain d'esprit et ferme de par sa bouche, en suivant les Canons Sacrés ». La raison de l'établissement de ce censier, fort de près de 500 folios, ce qui représente une dépense importante pour l'administration de la Seigneurie (ce sont des papiers notariés, documents officiels rédigés par l'autorité légale), est précisée dans une formulation remarquable par sa lucidité : « les dits cens et chapitres se trouvent pour leur majeure part dispersés et en évident péril d'être perdus totalement si l'on n'en fait pas l'inventaire qui ne seront premièrement pas restitués et à leur possible intégration dans les propriétés privées ». Le danger est réel de voir la Seigneurie se dissoudre progressivement mais inéluctablement dans les propriétés privées des habitants de Saint-Martin. C'est d'ailleurs ce que craignait déjà le *praeceptor* de Fenestres en 1527, quand il faisait recopier le plus ancien censier connu, celui de 1476. Le mouvement de dissolution ne s'est visiblement pas arrêté, même s'il a changé de nature. Désormais, ce n'est plus un chanoine éloigné, méconnaissant la micro-géographie des limites des parcelles qui détient la Seigneurie de la Madone, mais bien le représentant d'une famille locale, qui peut s'appuyer sur son lignage et sur une présence de terrain au quotidien soit directement, soit par sa famille. Le prestige de celle-ci joue sans doute dans un juste retour pour maintenir au mieux de leur intérêt commun l'état de la seigneurie foncière de la Madone. C'est son cousin Ludovic RAIBERTI, notaire, qui établit l'acte les reconnaissances entre 1675 et 1683, comme l'avaient déjà fait d'autres membres de la famille, comme Jean entre 1662 et 1674, Louis entre 1588 et 1637, ou encore Pierre Antoine entre 1582 et 1587. C'est donc presque sans interruption que la famille RAIBERTI tient un rôle

---

35 FOLLAIN Antoine, 2008, *Le village sous l'Ancien Régime*, Fayard

36 GILI Eric, *Op. Cit.*

37 ADAM, E 003 - 011 - CC4

important dans la gestion de la Seigneurie de Fenestres, en reportant précisément les cens dus par les particuliers pour la « location emphytéotique » des terrains dépendant de la Madone.

Les événements vont se précipiter en cette fin de XVII<sup>e</sup> siècle. C'est ce qui est déjà survenu politiquement. C'est aussi une nouvelle transition qui s'amorce pour l'histoire de la Seigneurie de la Madone. Jacques RAIBERTI, qui avait commandé la mise à jour du livre des reconnaissances de la Madone en février 1683, meurt le 5 juillet. C'est alors que les relations se compliquent. Cinq jours plus tard, est dressé l'inventaire des biens du prieurat de l'église paroissiale de Saint-Martin, désormais vacant « suite au décès de M<sup>o</sup> III<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Rd<sup>o</sup> Sig. Preceptore et Commendatore Dom Giacomo RAIBERTI ».

L'acte nous permet d'entrer plus directement et concrètement dans la composition du revenu du curé de Saint-Martin. Il nous permet d'en donner une définition des plus complète.

Tout d'abord, les dîmes du froment, du *barbariato*, du seigle, des jardins, foins et toutes sortes de légumes, qui se paie à raison du 21<sup>e</sup> de la production.

Puis des fonds, en directe, avec la maison claustrale contre l'église, 2 jardins, 2 prés, 2 champs et fenil, 2 maisons près de l'église dont bénéficie le desservant soit en occupant l'édifice (pour le presbytère ou maison claustrale), soit en louant sans intermédiaire les autres habitations, soit en exploitant les jardins et tirant quelques revenus supplémentaires des autres parcelles.

Puis 43 stares environ de seigle soit près de 1 740 kg de grain, 46 livres de revenus annuels et 680 livres tirées des droits du treizin, dont environ 80 % tirés directement de Saint-Martin, le restant provenant des droits sur Venanson et Belvédère.

L'ensemble fait du prêtre desservant un personnage d'une certaine importance économique pesant sur la Communauté, ce qui rend très attractive sa charge. De plus, il offre la possibilité à son titulaire d'intervenir socialement et économiquement sur bon nombre de familles qui bénéficient des locations de la seigneurie. Ceci venant s'ajouter au pouvoir de conscience que détient naturellement le desservant de l'église paroissiale à la suite de ses nouvelles attributions octroyées par les canons du Concile de Trente depuis quelques décennies.

L'inventaire des biens de la Seigneurie de la Madone a été provoqué après la confirmation de la charge d'économat par la chambre apostolique représentée par Dom Bertino GALLI, député de l'archevêque Dom. Jean-Baptiste TORRINI au profit de Dom. Jules INGIGLIARDI le 9 juillet 1683. Les cohéritiers de feu Dom Jacques RAIBERTI (l'avocat Jérôme Marcel, les frères Pierre Antoine et Jean-Baptiste) protestent énergiquement contre cet acte qui, d'après eux, les spolient, mais rien n'y fait. En fait, ils sont accusés d'avoir prélevé dans la grange du fond de Saint-Antoine le foin qui y était entreposé, mais aussi les grains et autres fruits tirés de ces mêmes champs. Si l'on en croit l'acte, les cousins RAIBERTI se seraient appropriés ces ressources en profitant « de l'infirmité du Commendataire qui a commencée en septembre de l'année passée (1682) jusqu'à son décès ».

En considérant les témoins de l'acte, l'affaire se complique indubitablement. Tous deux sont ecclésiastiques, le Rev<sup>o</sup> Dom Joseph MAISSA et le Prieur Dom. André CAGNOLI, celui-là même qui succéda à Jacques RAIBERTI à la charge de Commendataire. La nomination de l'archevêché met en évidence les cercles de familiarité des grandes familles. Elle souligne les tensions existantes pour l'usage ou l'appropriation même temporaire des biens et des ressources dans un système économique caractérisé par sa fragilité comme par sa complexité et par l'entrelacement de ses charges. Toutes les occasions d'améliorer la position sociale, économique et politique d'une famille ou d'un individu, regardé comme membre d'un lignage, sont bonnes, et le décès du commendataire met en évidence les pratiques du quotidien. On comprend ainsi tout l'enjeu de détenir une telle charge, et la Seigneurie de la Madone gagne en importance tant symbolique (soutenu par son titre) qu'économique, avec le surplus financier commercialisable qu'elle dégage au niveau local.

Au final, Pierre Antoine et Ludovic RAIBERTI se voient obligés de restituer ou rembourser 20 charges de foin qu'ils avaient indûment prélevés sur les possessions de la Seigneurie à Saint-Antoine, mais aussi 25 autres charges qu'ils s'étaient appropriés « après la mort du *Commendatore* ». Les témoins de l'acte de restitution, daté du 10 juillet 1685 (deux ans après le décès du titulaire, sans doute le temps du procès), sont le Capitaine Claude De GUBERNATIS et l'avocat Jean-Baptiste VEGLIO, autres personnalités du village dont l'accord semble recherché afin d'assurer la paix sociale après l'affrontement.

Cet exemple nous démontre la vitalité de la vie sociale du village tout en mettant en évidence certaines fragilités. Alors même qu'existent d'importantes tensions qui mettent en cause la nature même de la communauté villageoise, à la suite du danger que fait peser l'inféodation sollicitée par les GUBERNATIS, la nécessaire alliance des grandes familles face à un danger extérieur éminent n'interdit pas qu'elles s'entre-déchirent pour conserver ou acquérir des parcelles du pouvoir local.

### **Conclusion : Une Seigneurie ecclésiastique de 600 ans**

Il ne faut peut être pas voir dans cette chronologie une histoire linéaire de la Seigneurie de la Madone, et il conviendra sans doute d'approfondir la connaissance de cette période pour déceler les mouvements internes qui ont agité l'histoire de la Commende. Cette présentation nous permet néanmoins de définir les contours de la seigneurie ecclésiastique de la Madone de Fenestres entre la fin du Moyen Age et la veille de la Révolution.

Si la Madone de Fenestres fut durant plusieurs siècles une véritable seigneurie « banale », comme nous l'avons démontré en mettant en évidence les droits qui pèsent sur les individus et sur les fours, par exemple, elle se transforme dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. À cette époque, moins que des droits, la seigneurie de la Madone de Fenestres est un ensemble de revenus qui pèsent sur un patrimoine foncier éclaté sur l'ensemble du territoire de la commune actuelle de Saint-Martin-Vésubie. Les revenus tirés de ces biens font du prêtre desservant la paroisse, auquel ils échoient finalement, un personnage de tout premier plan au niveau local.

Il reste à exploiter un certain nombre de pistes d'études afin d'affiner cette première présentation. En tout premier lieu, il s'agira de faire la comparaison entre les censiers qui s'échelonnent sur près de deux siècles, avant de pouvoir les confronter aux différents cadastres dont nous disposons. Nous pourrions peut-être préciser dans quelle mesure la Seigneurie a pu se diluer dans la propriété privée durant le XVIII<sup>e</sup> siècle comme semblaient le redouter les commendataires successifs.

Malgré ce danger, elle existe toujours lors de l'invasion française révolutionnaire. Lazare RAIBERTI nous affirme que ses biens furent vendus comme Biens Nationaux. Au lendemain de l'épisode révolutionnaire, en 1818, un état des bénéfices est produit afin de constater quelle est la situation des revenus ecclésiastiques de la paroisse. La « Commanderie » de la Madone de Fenestres ne représente plus que 67,39 livres de revenus, ce qui représente tout de même la deuxième richesse en importance du village, après la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste appartenant aux héritiers du médecin Joseph CAGNOLI, peu devant les Aumônes du Saint-Esprit et de Saint-Jean. Soit, désormais bien peu de choses... Dans tous les cas, rien de comparable avec ce qu'elle fut ½ siècle plus tôt. La Seigneurie de la Madone de Fenestres avait cessé d'exister ! Il n'en demeurerait plus qu'un titre, prestigieux, celui de Commandeur, dont nous avons largement démontré qu'il s'agissait d'une confusion de terme avec celui de *Commendatarius*, *commendatore*, commendataire. Ce dernier se réfère exclusivement aux revenus tirés de la seigneurie dont est désormais titulaire le prêtre desservant la paroisse.

La Seigneurie de la Madone de Fenestres avait duré six siècles, au prix de transformations régulières de son obédience : sans doute des Bénédictins à l'évêque de Nice, du Chanoine au prêtre-curé et aux grandes familles locales, qui avaient su la pérenniser comme un moyen de développer et d'assurer leurs pouvoirs politiques et économiques. Les transformations internes de la société saint-martinoise, exacerbées en cela par l'intrusion du système révolutionnaire, accélèrent sa dissolution. Les derniers biens fonciers de la Seigneurie étaient finalement captés, au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, par les propriétaires privés les mieux placés ou les plus opportunistes.

Ce qui survie de la Seigneurie de la Madone de Fenestres, c'est son prestige, l'unicité de son site, et l'émotion qu'il provoque aux visiteurs qui le découvre pour la première fois ou qui y remontent régulièrement. Si elle est désormais devenue uniquement spirituelle, elle conserve encore une certaine magie, que renforce encore une histoire millénaire.